

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Approuvé par la Municipalité
 le 05.04.2007
 le 27.10.2008
 le 21.03.2011
 Syndic

Secrétaire

Soumis à l'enquête publique
 du 13.04.2007 au 14.05.2007
 du 28.10.2008 au 27.11.2008
 du 05.04.2011 au 05.05.2011
 Au nom de la Municipalité

Secrétaire

Echelle

1 / 5'000

Numéro

1170

Date

05.04.2007
 26.06.2008
 16.02.2011

PLAREL

LAUSANNE

Adopté par le Conseil de la Commune
 le 16.04.2008
 le 25.02.2009
 le 22.06.2011

Président

Approuvé préalablement par le Département
 compétent du Canton de Vaud

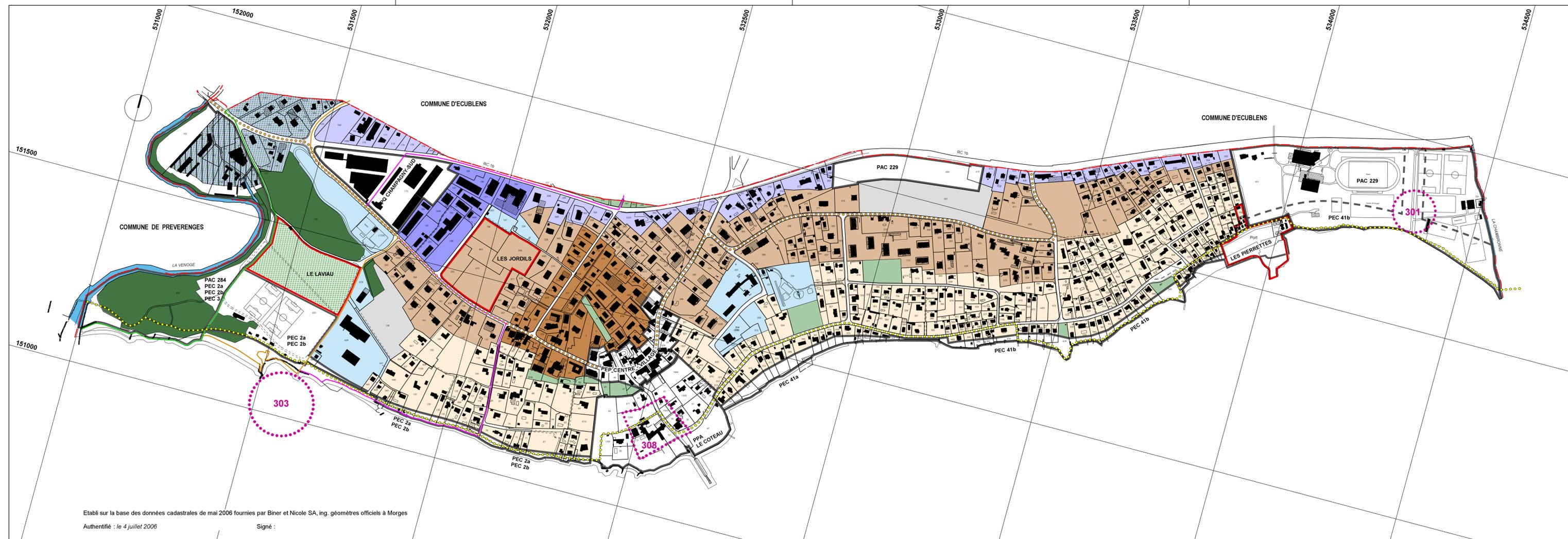
Secrétaire

Lausanne, le 18.08.2011
 Le Chef du Département

Mis en vigueur le : 18.08.2011

LEGENDE

-  LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
-  ZONE VILLAGE
-  ZONE MOYENNE DENSITE
-  ZONE FAIBLE DENSITE
-  ZONE MIXTE
-  ZONE MIXTE ARBOREE
-  ZONE ACTIVITES
-  ZONE UTILITE PUBLIQUE
-  ZONE LOISIRS ET EQUIPEMENTS
-  ZONE VERDURE
-  ZONE INTERMEDIAIRE
-  AIRE FORESTIERE
-  VOIE DE CIRCULATION
-  SECTEUR A PRESCRIPTIONS SPECIALES
-  SURFACE A OCCUPER PAR PLAN SPECIAL
-  SURFACE REGIE PAR PLAN SPECIAL
-  SITE ARCHEOLOGIQUE - N° D'IDENTIFICATION
-  ITINERAIRE CYCLABLE SUISSE, tracé indicatif
-  CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE, tracé indicatif
-  PERIMETRE 1 du PAC 284 : LES COURS D'EAU
-  PERIMETRE 2 du PAC 284 : LES COULOIRS DE LA VENOGÉ ET DU VEYRON
-  PERIMETRE 3 du PAC 284 : LES VALLEES DE LA VENOGÉ ET DU VEYRON
-  PERIMETRE 4 du PAC 284 : LE BASSIN VERSANT DE LA VENOGÉ



Etabli sur la base des données cadastrales de mai 2006 fournies par Biner et Nicole SA, ing. géomètres officiels à Morges
 Authentifié : le 4 juillet 2006

Signé :